

Tarification	
½ Journée <u>sans repas</u>	
Votre QF est de 425	Application du prix plancher 1,50 €
Votre QF est de 1300	Calcul $1300 \times 0,35 \% = 4,55 \text{ €}$
Votre QF est de 2000	Application du prix plafond soit 7,00 €
Tarification	
½ Journée <u>avec repas</u>	
Votre QF est de 425	Application du prix plancher 4,50 €
Votre QF est de 1300	Calcul $1300 \times 0,85 \% = 11,05 \text{ €}$
Votre QF est de 2000	Application du prix plafond soit 13,00 €

Tarification	
Journée <u>sans repas</u> (transport à $\leq 50 \text{ km}$ et prestataire $\geq 7 \text{ €}$)	
Votre QF est ≤ 370	Application du prix plancher 3,50 €
Votre QF est de 1300	Calcul $1300 \times 0,95 \% = 12,35 \text{ €}$
Votre QF est de 2000	Application du prix plafond soit 18,50 €

L'association JIS est à votre disposition pour simuler votre nouveau tarif. Vous aurez besoin de tous les documents nécessaires à ce calcul.



ETE 2025

Tarification Vacances



ALSH PRIMAIRES

(Maternelles et élémentaires)



Calculez votre tarif

Tarif = quotient familial JIS x taux d'effort

Les différents taux d'effort de la maternelle au CM2 :

Périodes	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Journée avec repas	1.30 %	4,00 € (QF ≤ 308)	20,50 € ≥ 1577)

Pour info prix du repas 2024/2025 = 4.10 €

Exemples de calcul :

vacances

Votre QF est de 300	Application du prix plancher, soit 4,00 € la journée
Votre QF est de 500	Calcul = 500 X 1,30 % = 6,50 € la journée
Votre QF est de 1100	Calcul = 1100 X 1,30% = 14,31 la journée
Votre QF est de 1350	Calcul 1350 X 1,30% = 17,55 € la journée e
Votre QF est de 1577 et +	Application du prix plafond, soit 20,50€ la journée

ALSH ADOS



Calculez votre tarif

Tarif = quotient familial JIS x taux d'effort

Les différents taux d'effort :

Activités 11 à 17 ans	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Journée avec repas	1,15%	5,50 € (QF ≤ 478)	18,50 € (QF ≥ 1609)
Journée sans repas	0,65%	3,00 € (QF ≤ 461)	14,00 € (QF ≥ 2154)
1/2 journée avec repas	0,85%	4,50 € (QF ≤ 500)	13,00 € (QF ≥ 1529)
1/2 journée sans repas	0,35%	1,50 € (QF ≤ 429)	7,00 € (QF ≥ 2000)
Journée sans repas (transport > à 50 km et/ou prestataire > à 14 €)	1,30%	3,50 € (QF ≤ 300)	26,00 € (QF ≥ 2000)
Journée sans repas (transport ≤ à 50 km et prestataire > à 7 €)	0,95%	3,50 € (QF ≤ 300)	18,50 € (QF ≥ 1947)
1/2 Journée sans repas (transport ≤ à 50 km et prestataire ≤ à 7 €)	0,60%	2,50 € (QF ≤ 417)	12,00 € (QF ≥ 2000)

Pour info prix du repas 2024/2025 = 5.50 €



VACANCES ETE 2025

Fonctionnement du centre de loisirs
Du lundi 7 juillet au vendredi 29 août
INSCRIPTION A LA JOURNEE

*Modalités de réservation	Enfants scolarisés 3 à 10 ans	Jeunes 11 / 17 ans
	A la journée	A l'activité selon programme
	Du 6 au 23 mai Capacité d'accueil limitée Ces vacances étant plébiscitées et pour satisfaire le plus grand nombre de familles, ATTESTATION EMPLOYEUR OBLIGATOIRE	Du 3 au 13 juin
	Passées ces dates les enfants / les jeunes seront placés en liste d'attente	
Confirmation et Paiement	Du 10 au 20 juin	Du 24 au 27 juin
	Passées ces dates les réservations seront annulées	

Uniquement pour les enfants non-inscrits depuis septembre 2024 :
Déposer ce dossier dûment complété et accompagné des documents demandés sous enveloppe cachetée dans la boîte aux lettres du JIS (à l'arrière de l'entrée principale)
Avant le 19 avril pour les 3/10 ans
Avant le 9 mai pour les 11/17 ans (Ados)

***Pour effectuer vos réservations, vous pouvez :**

- Utiliser l'espace famille accessible depuis notre site internet (hors collège et lycée)
- Utiliser les formulaires d'inscriptions téléchargeables depuis notre site internet
- Venir à l'accueil du JIS

Site internet : www.jis-lacrau.com



VACANCES ETE 2025

ACCUEILS DE LOISIRS

Concerne uniquement les enfants non-inscrits depuis septembre 2024

Déposer ce dossier dûment complété et accompagné des documents demandés
sous enveloppe cachetée dans la boîte aux lettres
du JIS (à l'arrière de l'entrée principale)

Avant le 18 avril pour une inscription à l'ALSH des Arquets
Avant le 10 mai pour une inscription chez les jeunes Ados 11/17 ans

**ATTENTION ! TOUS LES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE JIS DOIVENT ETRE COMPLETES ET
SIGNES IMPERATIVEMENT
DOSSIER INCOMPLET = ENFANT REFUSE**

DOCUMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT	Nouveau dossier	Renouvellement
Un règlement en chèque pour les frais d'adhésion à l'ordre du JIS	X	X
Copie de l'attestation des prestations familiales versées par la CAF ou MSA (du mois en cours)	X	X
Le dernier avis d'imposition en votre possession au moment de l'inscription	X	X
Copie attestation AEEH si vous percevez cette allocation de la CAF	X	X
Une attestation d'assurance responsabilité civile 2024/2025	X	X
Une attestation d'assurance individuelle accident 2024/2025 (recommandée)	X	X
PAI en cas d'allergie médicamenteuse, alimentaire, autres difficultés de santé	X	X
Certificat du médecin en cas de traitement médical	X	X
Une copie du carnet de santé avec le nom de l'enfant sur chaque page (la zone des vaccins obligatoires est à remplir <u>impérativement dans le dossier</u>)	X	Fournir en cas de changement
La décision de justice statuant sur l'autorité parentale, sur les droits de visite et d'hébergement de l'enfant	X	Fournir en cas de changement
Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (EDF, eau, téléphone, ...)	X	Fournir en cas de changement
Le livret de famille	X	Fournir en cas de changement

Tous nos Accueils de Loisirs donnent droit à **une réduction ou un crédit d'impôts** :

- Pour l'adhésion
- La garde des enfants de moins de 6 ans (Au 1er janvier de l'année d'imposition)



BULLETIN D'ADHESION

PERIODE DU
8 JUILLET 2025 AU 30 AOUT 2025

L'association Jeunesse Inter Services (J.I.S.) offre la possibilité d'accéder à différents services dans le cadre d'une adhésion à deux niveaux :

⇒ Un droit d'entrée annuel de 40 € avec 50 % de réduction soit 20,00 € par famille*

* Famille = parents + enfants mineurs.

⇒ Des droits d'accès de 10,00 € par individu inscrit à une activité

Les services proposés sont les suivants :

1. Accueils Collectifs de Mineurs :

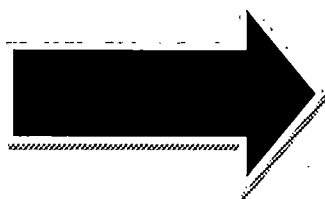
⇒ de la maternelle au lycée: : vacances, sorties, séjours pour les Ados...

Le J.I.S., c'est aussi :

⇒ Service Jeunesse Infos

- CV et lettre de motivation
- Renseignements : Mission Locale

⇒ Vous trouverez également un service de billetterie à tarif préférentiel (Renseignements à l'accueil), ouvert à tous



- Association Jeunesse Inter Services -

N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83-JEP-05.12.12-56
"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau ☎ 04-94-57-81-94 📠 04-94-01-36-98

✉ association@jis-lacrau.com 🌐 <http://www.jis-lacrau.com>

➤ Droit d'entrée

Frais d'adhésion(s) : Règlement par chèque uniquement à l'ordre du JIS

1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
30 euros	40 euros	50 euros	60 euros

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant

*L'adhésion au JIS est considérée comme un don et à ce titre elle peut faire l'objet d'une réduction d'impôt.
Vous pouvez solliciter un reçu au titre des dons auprès de l'agent d'accueil du JIS ou par mail à association@jis-lacrau.com*

ADRESSE POSTALE (en lettres capitales S.V.P):

Tel portable ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / Tel portable ____ / ____ / ____ / ____ / ____ /

E-mail : _____ @ _____

IMPORTANT merci d'indiquer une adresse mail valide

Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Règlement (UE) 2016/679 et directive 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

Décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Délibération n°2015-433 du 10 décembre 2015 portant adoption de la norme simplifiée NS-058

Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires rappelées ci-dessus, vous êtes informés que les données personnelles que vous avez communiquées à l'association JIS sont traitées selon des protocoles sécurisés dans un fichier informatisé.

Les sous-traitants en charge de la maintenance technique des fichiers informatisés peuvent éventuellement accéder à ces données, à cette seule fin.

Ces données ainsi recueillies sont destinées, aux seules fins de bonne gestion administrative, technique et juridique de l'association. Elles ne seront en aucun cas utilisées ni diffusées à d'autres fins.

Ces données ne seront conservées que le temps nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation et de rectification qui vous permet, le cas échéant, de faire compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles vous concernant qui vous paraîtraient inexacts, incomplètes, équivoques ou périmées.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

N.B. : Le droit d'opposition qui est acquis à l'adhérent qui a communiqué ses données, ne recouvre pas les traitements nécessaires au respect d'une obligation légale à laquelle l'association pourrait être soumise.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter l'association JIS par mail à : association@jis-lacrau.com ou par courrier à Association JIS Espace pluriel Bd de la république 83260 LA CRAU

Dans le cas où vous ne seriez pas satisfait de la réponse à l'une de vos sollicitations qui doit vous être apportée dans le délai d'un mois à compter de sa réception (pouvant être prolongé jusqu'à trois mois en fonction de sa complexité et de son ampleur), cela étant également le cas en l'absence totale de réponse dans un délai d'un mois, il vous sera possible de former une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) ainsi qu'intenter un recours juridictionnel.

Fait à Date :

Signature des parents

Précédée de la mention « lu et approuvé »



REGLEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2024 / 2025

ARTICLE I : DOSSIER D'INSCRIPTION

- **Tout dossier d'inscription incomplet sera systématiquement refusé.**
- L'attestation des prestations familiales CAF ou MSA et / ou le dernier avis d'imposition, nécessaire au calcul du barème des activités, sont à remettre au J.I.S. (**impôts au plus tard le 31 octobre**), à défaut le barème maximum sera appliqué.

Après cette date, sans ces documents, si un enfant se présente aux différents accueils, il sera tout de même pris en charge, avec application du barème maximum, jusqu'à ce que le dossier soit à jour.

ARTICLE II : CONDITIONS ET MODALITES D'ADMISSION AUX DIFFERENTS ACCUEILS

L'inscription préalable au J.I.S. est indispensable afin d'accéder aux activités suivantes :

- **Périscolaire** : L'inscription est possible tout au long de l'année, pour tous les enfants scolarisés sur la commune.
- **Mercredis** : Tous les enfants scolarisés (dès la maternelle) peuvent prétendre à une inscription.
Les inscriptions s'effectuent à partir du mois de juin, jusqu'à une date butoir en juillet (date précisée chaque année).
Les demandes de réservation s'établissent, pour un cycle de mercredis compris entre chaque période de vacances scolaires. Elles doivent être effectuées avant chaque période. Il est possible de demander deux ou plusieurs mercredis sur le cycle.
Une priorité sera donnée aux enfants dont les deux parents travaillent (un parent pour les familles monoparentales).
- **Vacances** : L'inscription est possible tout au long de l'année, pour tous les enfants scolarisés (dès la maternelle).
Les demandes de réservation s'établissent avant chaque période de vacances et doivent comporter obligatoirement 2 jours consécutifs (*quel que soit l'âge de l'enfant / l'adolescent*). Dans la limite des places disponibles, les inscriptions à la journée pourront être prises en compte.
Les places disponibles sont équitablement réparties, en donnant la priorité :
 1. aux enfants craurois
 2. aux enfants dont les deux parents travaillent (un parent pour les familles monoparentales)
 3. aux enfants inscrits de façon régulière aux activités de la période.

ARTICLE III : HORAIRES

Le matin à partir de 7h30, le soir jusqu'à 18h30 - Pour le périscolaire du soir, sortie à demi-heure fixe 17h00-17h30-18h00 après 18h00 sortie à la demande.

Les horaires des accueils doivent être respectés. A partir de 18h35, l'enfant sera confié aux services de la Mairie (Police Municipale).

En cas de retard les jours de départ en bus, aucun remboursement ne sera effectué et aucune autre activité ne sera proposée en remplacement.

A leur arrivée, les enfants en maternelle doivent être accompagnés jusqu'à l'animateur.

ARTICLE IV : LIEUX D'ACCUEILS

- **Périscolaire** : Les enfants sont accueillis dans leur établissement.
- **Mercredis** : A.L.S.H. Les Arquets, avenue de limans chemin des grenaches.
- **Vacances** : A.L.S.H. Les Arquets (de la maternelle au CM2)
A.L.S.H Espace Jean Natte bas (Collège et lycée), boulevard de la république

ARTICLE V : AUTORISATIONS PARENTALES

Vous devez remplir une autorisation parentale si vous souhaitez que votre enfant rentre seul à partir des lieux d'accueils de loisirs (fiche autorisation), ou si une autre personne que vous même est autorisée à venir chercher l'enfant (fiche individu).

ARTICLE VI : DECOMPTE DES ACTIVITES

- **Accueils Périscolaires**
 - Le décompte s'effectue par tranche horaire.
 - Toute tranche horaire entamée est due.
 - La facturation est fonction d'un barème établi selon les revenus de la famille.
 - Le paiement s'effectue au J.I.S. à réception d'une facture mensuelle, basée sur la présence réelle de l'enfant au cours du mois écoulé.
 - Modes de règlement : CB via l'Espace Famille, chèque, espèces, ANCV, CESU, CB ou possibilité d'un prélèvement automatique mensuel.



- Association Jeunesse Inter Services -

N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83-JEP-05.12.12-56

"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau ☎ 04-94-57-81-94 📠 04-94-01-36-98

✉ association@jis-lacrau.com 🌐 <http://www.jis-lacrau.com>

■ **Accueils des Mercredis**

- Décompte à la journée ou à la ½ journée (matin avec repas ou après-midi sans repas).
- Le matin : arrivée échelonnée jusqu'à 9h
- Le soir : départ possible à partir de 17h00
- La facturation est en fonction d'un barème établi selon les revenus de la famille.
- Les paiements sont à effectuer d'avance.
- Modes de règlement : CB, chèque, espèces, ANCV, CESU, CB via l'Espace Famille.

■ **Accueils des Vacances**

- De la maternelle au CM2 : Préinscription à la journée (7h30 à 18h30)
- A partir du collège : Préinscription à l'activité (8h00 à 18h30 – 18h00 l'été).
- Le matin : arrivée échelonnée jusqu'à 9h00 - Le soir : départ possible à partir de 17h00
- La facturation est en fonction d'un barème établi selon les revenus de la famille.
- Les paiements sont à effectuer d'avance.
- Modes de règlement : CB, chèque, espèces, CESU (Sauf Ados), ANCV, CB via l'Espace Famille.

ATTENTION : Si le paiement des activités n'est pas soldé dans les délais imposés, les places attribuées seront redistribuées.

ATTENTION : Pour toutes les activités, si les règlements ne sont pas effectués avec régularité et après deux relances par mail et/ou par sms, aucune nouvelle réservation ne sera possible et le JIS se réserve la possibilité de radier de l'association la (les) famille(s) concernée(s).

ARTICLE VII : REMBOURSEMENTS OU AVOIRS POUR LES ACCUEILS DES VACANCES ET MERCREDIS

Le remboursement ou l'attribution d'un avoir sont accordés pour une absence justifiée ou une annulation d'inscription à une activité, et uniquement dans les cas suivants :

1. Annulation pour consultation médicale : Prévenir à l'avance, puis remboursement ou avoir, **SUR PRESENTATION D'UNE ATTESTATION DE RENDEZ VOUS.**
2. Absence pour cause de maladie : Prévenir à l'avance si possible, ou au plus tard le jour de l'activité, puis remboursement ou avoir, **SUR PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL JUSTIFIANT D'UN ETAT NECESSITANT UN ARRET SUPERIEUR A UN JOUR.**

ATTENTION : Les remboursements ou les avoirs doivent être réclamés et soldés dans le mois suivant la date de l'activité. Au-delà d'un mois, les sommes concernées seront effacées et définitivement perdues pour la famille.

ARTICLE VIII : RESPONSABILITE DU J.I.S.

Le J.I.S décline toute responsabilité en dehors des heures d'accueil de vos enfants.

ARTICLE IX : FAUSSE DECLARATION

En cas de fausse déclaration de ressources avérée, le tarif maximum sera appliqué pour le calcul du coût des activités.

ARTICLE X : TENUE VESTIMENTAIRE ET CHAUSSURES

Durant les Accueils Collectifs, les enfants doivent posséder une tenue vestimentaire et des chaussures adaptées aux activités. Pour les enfants de la maternelle jusqu'au CP, il est fortement conseillé de marquer le nom de l'enfant sur les vêtements (casquettes, vestes, chaussures... et de prévoir un change).

ARTICLE XI : JOUETS ET OBJETS DE VALEUR OU EQUIPEMENTS MULTIMEDIA

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de jouets, d'objets de valeur ou d'équipements multimédia de votre enfant au cours des activités des Accueils Collectifs. La possession de ces objets est fortement déconseillée.

ARTICLE XII : CONSEIL DE DISCIPLINE

Un conseil de discipline composé du comité de direction, du directeur de l'association ou de ses adjoints, et des directrices des Accueils Collectifs de Mineurs, peut être amené à se réunir afin de prendre des sanctions envers les enfants, en cas de problème de comportement. Les sanctions se font à 3 niveaux selon la gravité des faits reprochés : avertissement, mise à pied, et exclusion. Les directrices des Accueils Collectifs de Mineurs peuvent suspendre provisoirement l'accueil des enfants dans l'attente de décision du conseil de discipline.

ARTICLE XIII : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription aux Accueils Collectifs de Mineurs implique l'acceptation du présent règlement.

✂ -----

Je soussigné(e),, responsable légal de :

- | | |
|---------|---------|
| ■ | ■ |
| ■ | ■ |

Accepte l'intégralité de ce règlement, m'engage à le respecter et atteste sur l'honneur que les renseignements fournis au JIS pour la constitution du (des) dossier(s) d'inscription(s) sont l'exacte vérité

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2024 - 2025

NOM DE L'ENFANT : PRENOM :

Date de naissance /__ /__ /__

Fille ☐

Garçon ☐

Nom de l'école : Classe :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU FOYER FISCAL

	Adulte 1	Adulte 2
Responsable légal	☐ Mère ☐ Père ☐ Conjoint ☐ Tuteur	☐ Mère ☐ Père ☐ Conjoint ☐ Tuteur
Nom		
Nom de naissance		
Prénom		
Date de naissance		
Tél. portable		
E-mail valide		
Situation Familiale	☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Union libre ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e)* ☐ Veuf(ve) <i>* Fournir une copie du jugement</i>	
Situation professionnelle	☐ En activité ☐ En formation/Etude ☐ Sans emploi ☐ Retraité	☐ En activité ☐ En formation/Etude ☐ Sans emploi ☐ Retraité
Profession		
Employeur		
Tél. employeur		

PARENT NON DOMICILIE A LA MEME ADRESSE

Mère ☐ Père ☐

Nom : Prénom :

Portable :

Profession : Professionnel :

Personnes autorisées ou interdites à récupérer l'enfant

Interdit*	Nom – Prénom	Téléphone	Lien parenté
☐			
☐			
☐			
☐			
☐			

****Fournir un justificatif pour toute interdiction (jugement...)***

Je soussigné(e),..... responsable légal de l'enfant
certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur cette fiche.

Date :

Signature :

Pour le règlement RGPD, se référer aux informations figurant sur le bulletin d'adhésion.

Merci de communiquer au JIS tout changement de situation :

- Familiale ou professionnelle***
- Adresse***
- Numéro de téléphone Portable***
- Mail***
- Personne(s) autorisée(s)***
- PAI (Projet d'Accueil Individualisé)***

FICHE SANITAIRE

(Une feuille par enfant)

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination avec le nom de l'enfant sur chaque page

NOM DE L'ENFANT : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : FILLE ☐ GARCON ☐

Poids : Taille : (Informations nécessaires en cas d'urgence)

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINS OBLIGATOIRES enfant <u>né avant et après le 1^{er} janvier 2018</u>	DATES
Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite	
VACCINS OBLIGATOIRES enfant <u>né après le 1^{er} janvier 2018</u>	
Coqueluche	
Haemophilus Influenzae de type B (HIB)	
Hépatite B	
Pneumocoque	
Méningocoque C	
Rougeole-Oreillons-Rubéole	
Autre :	

SI L'ENFANT N'A PAS DE VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MEDICAL DE CONTRE-INDICATION

L'enfant suit-il un traitement médical ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Fait-il l'objet d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** ? ☐ Oui ☐ Non

Joindre le **PAI** précisant la cause, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance

ALLERGIES : ALIMENTAIRES * : ☐ Oui ☐ Non

MEDICAMENTEUSES : ☐ Oui ☐ Non

ASTHME : ☐ Oui ☐ Non

AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ Oui ☐ Non

Précisez :

***SANS PAI, AUCUN ALIMENT DE SUBSTITUTION NE SERA ACCEPTE**

LES DIFFICULTES DE SANTE (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.)

.....
.....
.....
.....

RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS : (comportement de l'enfant, port de lunettes ou lentilles, appareil auditif ou dentaire, etc. ...précisez)

.....
.....
.....

L'enfant a-t-il été suivi en 2023/2024, par un **AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap)** durant le temps scolaire

Oui ☐ Non ☐

Si Oui, précisez

Percevez-vous l'AESH ? ☐ Oui ☐ Non

L'enfant est-il en situation de handicap ? ☐ Oui ☐ Non

Afin de permettre une inclusion réussie, le JIS a mis en place un protocole d'accueil prévoyant un entretien de concertation entre les parents et la direction de l'accueil de loisirs. N'hésitez pas à nous contacter pour une prise de rendez-vous.

RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....
.....

TEL PORTABLE : TEL TRAVAIL :

TEL DOMICILE :

Nom et tél médecin traitant :

Je soussigné(e),, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires selon l'état de santé de mon enfant. J'autorise également, si nécessaire, le responsable de l'accueil de loisirs à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

Date :

Signature :



AUTORISATION PARENTALE DE PRISE DE VUE ET DE PUBLICATION

Renseignements relatifs à l'enfant

NOM :

Prénom :

Renseignements relatifs au responsable légal

Je soussigné(e) NOM..... Prénom.....

☐ Père de l'enfant

☐ Mère de l'enfant

☐ Tuteur de l'enfant

☐ autorise

☐ n'autorise pas

L'association Jeunesse Inter Services :

- A photographier ou filmer mon enfant dans le cadre des activités de loisirs.
- A diffuser sur différents supports, lors de manifestations organisées par l'association (Assemblée générale, manifestations de promotion de ses activités, forum des associations...), les photos et vidéos dans lesquelles peuvent apparaître mon enfant, prises dans le cadre des activités de loisirs.

Le JIS s'engage à :

- ❖ Privilégier les photos de groupe
- ❖ Ne publier que des photos ou vidéos représentant les enfants dans le contexte des activités de loisirs organisées par l'association
- ❖ Ne pas faire figurer en légende l'identité des enfants mineurs
- ❖ Ne pas exploiter des prises de vues à des fins commerciales
- ❖ Ne pas porter atteinte à la dignité de l'enfant

Renseignements relatifs à la publication et à la diffusion des prises de vues

Dans le cadre de sa communication institutionnelle, l'association Jeunesse Inter Services pourra faire la promotion de ses activités sur l'ensemble de ses supports (magazines, plaquettes, affiches, sites internet, réseaux sociaux, stands d'expositions, films ou vidéos...) et ceux de ses partenaires institutionnels.

Condition d'annulation

A tout moment sur simple demande formulée auprès de l'association Jeunesse Inter Services

1 - Par mail à association@jis-lacrau.com

2 - Par courrier à Association Jeunesse Inter Services

Espace pluriel – Boulevard de la république 83260 La Crau

La présente autorisation est valable du 1^{er} septembre 2024 au 30 août 2025

Fait à Le.....

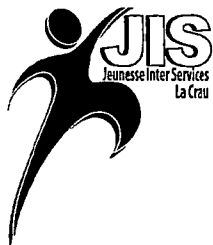
Signature du responsable légal de l'enfant

- Association Jeunesse Inter Services -

N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83-JEP-05.12.12-56

"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau ☎ 04-94-57-81-94 📠 04-94-01-36-98

✉ association@jis-lacrau.com 🌐 <http://www.jis-lacrau.com>



FICHE AUTORISATION

(UNE FEUILLE PAR ENFANT)

Je soussigné(e) **NOM**..... **Prénom**.....

☐ Père de l'enfant

☐ Mère de l'enfant

☐ Tuteur de l'enfant

Pour l'enfant **NOM**..... **Prénom**.....

ACCUEIL DES VACANCES

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Mon enfant à sortir seul depuis l'Accueil de Loisirs des Arquets, à 17h00 après les activités

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Mon enfant à sortir seul depuis l'Accueil de Loisirs Espace Jean Natte, après les activités

Fait à Le.....

Signature :

- Association Jeunesse Inter Services -

N° Siret : 401 616 867 000 24 - Agrément Jeunesse Education Populaire n°83-JEP-05.12.12-56

"Espace Pluriel" - Bd de la République - 83260 La Crau ☎ 04-94-57-81-94 📠 04-94-01-36-98

✉ association@jis-lacrau.com 🌐 <http://www.jis-lacrau.com>